

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le quinze juin à dix-huit heures 30 mns, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 11 Juin 2020.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	x		
RAYNAUD Fabienne	x		
HOLZ Bernard	x		
ROUANET Anne	x		
MAYNADIE Philippe	x		
PERRIER Françoise	x		
LACHAISE Michel	x		
LACUBE Sylvie	x		
MANI Raoul	x		
MARC Sandra	x		
COUZINET Maxime	x		
TAILHADES Florence	x		
PUEO Jean-François	x		
SANCHEZ M. Christine		x	
PEREZ Edouard	x		

Secrétaire de séance : Monsieur M. COUZINET est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2020

Sous la Présidence de Pascal VALLIERE, Maire, Françoise PERRIER, en charge de la commission « Finances » présente les propositions de crédits et pièces annexes des budgets dont le détail a été soumis à l'examen des élus réunis en commission.

Vu les délibérations du Conseil Municipal réuni en date du 02 Mars 2020 portant

- approbation des comptes administratifs 2019
- approbation des comptes de gestion 2019
- affectation des résultats 2019

le Conseil municipal vote les budgets 2020 présentés au niveau du chapitre avec reprise des soldes antérieurs selon le détail suivant :

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET GENERAL	2.180.000,00	2.180.000,00
Fonctionnement	1.025.000,00	1.025.000,00
Investissement	1.155.000,00	1.155.000,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

BUDGET PARC LOCATIF	573.000,00	573.000,00
Fonctionnement	310.000,00	310.000,00
Investissement	263.000,00	263.000,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

SERVICE EXT POMPES FUNEBRES	14.000,00	14.000,00
Exploitation	7.000,00	7.000,00
Investissement	7.000,00	7.000,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES Exercice 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2020.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants,

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases d'impositions des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2020,

Vu les taux appliqués sur l'exercice 2019 et le produit attendu au titre de l'exercice 2020,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

- Décide de FIXER les taux d'imposition directe communale à reporter sur l'état 1259 COM au titre de l'exercice 2020 selon le détail suivant :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.98	28.98
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	114.15	114.15

Approuvé à l'unanimité des membres présents

PRET MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de 145.000,00 € destiné à financer le programme de travaux « EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ».

Cet emprunt sera remboursé selon les conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- au taux fixe de 1.29 %,
- Echéances trimestrielles d'un montant de 2.661,90 €

Frais de dossier : 0,15% du montant financé soit 217,50 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

- décide de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC aux conditions énoncées ci-dessus.

La collectivité s'engage pendant toute la durée de l'EMPRUNT à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

PRET MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de 155.000,00 € destiné à financer le programme de travaux « TRAVAUX DE VOIRIE ».

Cet emprunt sera remboursé selon les conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- au taux fixe de 1.29 %,
- Echéances trimestrielles d'un montant de 2.845,48 €

Frais de dossier : 0,15% du montant financé soit 232,50 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

- décide de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC aux conditions énoncées ci-dessus.

La collectivité s'engage pendant toute la durée de l'EMPRUNT à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

QUESTIONS DIVERSES

- RECONSTRUCTION PASSERELLE SUITE AUX INONDATIONS

Sur proposition du Maire, le Conseil donne son accord pour lancer l'appel d'offres nécessaire à la consultation des entreprises.

- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE

Après rappel du transfert de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) », aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2018, sont proposés pour représenter la Commune au sein du SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE :

Délégué titulaire :

Philippe MAYNADIE

Délégué suppléant :

R. MANI

- EXTENSION FOYER MUNICIPAL

Sur proposition du Maire, le Conseil valide les plans de l'avant-projet établi par Mme Mathilde BEJOT, Architecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h30.